



## Le Saint-Siège

---

*Discurso al Primer Embajador de GUINEA-BISSAU,  
Excmo. Sr. Don Leonel Sebastiao VIEIRA\**

*19 de diciembre de 1987*

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est pour moi un motif de grande satisfaction de pouvoir accueillir ici Votre Excellence et d'accepter les lettres qui vous accréditent comme premier Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire de la République de Guinée-Bissau près le Saint-Siège. En vous remerciant pour les sentiments que vous avez exprimés, Monsieur l'Ambassadeur, et pour les déférentes salutations que vous m'avez transmises de la part de Monsieur le Général João Bernard Vieira, Chef d'Etat, je vous prie de lui transmettre en retour mes meilleurs vœux et de l'assurer de ma bienveillance pour la mission qu'il vous a confiée.

1. Le présent Acte revêt une double signification précise: il marque la rencontre entre le Pontife Romain et le Gouvernement et le Peuple de la Guinée-Bissau, représentés en la personne de Votre Excellence, et il marque aussi, avec l'établissement des relations diplomatiques le désir commun de nouer un dialogue qui puisse favoriser notre connaissance mutuelle, déterminer des formes et tracer des voies pour la poursuite de relations amicales, insérées dans un contexte de respect et de liberté.
2. Dans toutes relations, une condition inéluctable est le dialogue qui convie à «la recherche de ce qui est et reste commun aux hommes, même dans les tensions, oppositions et conflits. En ce sens, c'est partager avec lui la responsabilité devant la vérité et la justice. C'est proposer et étudier toutes les formes possibles d'honnête conciliation, en sachant joindre à la juste défense des intérêts et de l'honneur de la partie que l'on représente la non moins juste compréhension et le respect des raisons de l'autre partie! ainsi que les exigences du bien général commun aux deux» (cf. Message pour la Journée de la Paix, 1er janvier 1983 n. 6; ORf n. 51 du 21 d décembre

1982, p. 1 ). De cette manière il est possible d'obtenir la collaboration de tous et faire appel à la solidarité universelle, surtout quand il faut affronter des situations difficiles parmi lesquelles figurent au premier plan les graves problèmes qui se réfèrent aux conditions indispensables pour la survivance, pour l'alphabétisation et les cultures et qui affectent les classes les plus pauvres.

3. Votre Excellence a parlé des problèmes de notre époque et de la confiance et des espoirs que le gouvernement de votre pays place en l'Église, dans ce qu'elle dit au sujet de la paix et de la dignité de la personne humaine. En vérité ces éléments forment une partie essentielle de la mission que l'Église a reçue de son divin Fondateur; et, fière de ce mandat inéluctable, elle accomplit son pèlerinage dans le temps illuminant les événements humains du message entendu autrefois: «Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!» (Lc 2, 14). Mais ces derniers temps sa voix a été plus insistante et ses activités plus nombreuses pour la sauvegarde et la promotion du bien immense qu'est la paix et de tout ce qui est la condition essentielle de la dignité de la personne humaine, y compris la liberté religieuse. Ces biens inestimables continuellement menacés, exigent pour être fermes et durables, le respect des droits inviolables de la personne humaine, parmi lesquels il faut mettre en évidence les valeurs éthiques; ils exigent également la promotion de la justice entre les personnes et les peuples et comportent également «les droits des nations à conserver et à défendre leur indépendance, leur identité culturelle, la possibilité de s'organiser socialement, de gérer leurs propres négociations et d'orienter librement leur destin sans être à la merci directement ou indirectement, des puissances étrangères» (Discours au Corps Diplomatique accrédité près le Saint-Siège, 10 janvier 1987).

4. A une époque comme la notre, assombrie par tant de difficultés, mais également ouverte pour accueillir les idéaux les plus nobles et les plus hauts, l'Église désire servir toutes les personnes sans distinction de race, classe ou culture et sans prétendre à des positions de privilège, désirant uniquement que lui soit reconnu l'espace de liberté religieuse qui lui permette de réaliser sa mission et de collaborer en vue du bien commun; elle désire aussi, dans un esprit de collaboration mutuelle et d'harmonie avec ceux qui gouvernent les destins de chaque nation, favoriser la grande cause de l'homme, spécialement des plus pauvres, des plus nécessiteux. Pour pouvoir réaliser cette vocation de service, l'Église s'incarne dans la réalité de chaque peuple, dans son histoire et sa culture participe à ses efforts de développement, partage solidairement ses douleurs humaines et prend part à ses difficultés, assumant et encourageant ses propres aspirations.

Monsieur l'Ambassadeur

5. En évoquant l'action de mon vénérable Prédécesseur Paul VI, Votre Excellence a tenu à relever sa signification pour les idéaux de votre jeune nation depuis peu appelée à l'indépendance; et en citant les difficultés rencontrées pour son développement il soulignait, entre autres, la valeur de la coopération. Ceci me pousse à vous affirmer la bonne volonté de l'Église prête à collaborer pour assurer le progrès social et spirituel de votre pays. Et je suis certain qu'à cet effet les fidèles catholiques de la Guinée-Bissau pourront disposer de l'espace nécessaire et accomplir la tâche

qui leur incombe, comme citoyens et comme chrétiens, dans la promotion du bien commun et dans les progrès de la nation.

Je puis vous assurer, Monsieur l'Ambassadeur, que vous pouvez compter sur la pleine disponibilité, la compréhension et toute l'assistance possible de la part du Saint-Siège en vue du bon déroulement de votre mission que je souhaite heureuse. Et, en vous demandant de transmettre mes meilleures salutations à Monsieur le Chef d'État, j'implore pour la personne de Votre Excellence et pour le peuple de la Guinée-Bissau et ses autorités les faveurs et les bénédictions du Dieu Tout-Puissant.

---

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1988 n.7 p.4.*

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana